

TARIFS CONVENTIONNELS APPLICABLES AUX INFIRMIERS LIBERAUX (À compter du 28 janvier 2024)

Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.



Actes professionnels	Tarifs Départements métropolitains
AMI : Actes techniques (hors cadre de la dépendance)	3,15 €
AMX : Actes techniques dans le cadre de la dépendance	3,15 €
BSA : Forfait dépendance léger	13,00 €
BSB : Forfait dépendance intermédiaire	18,20 €
BSC : Forfait dépendance lourd	28,70 €
DI : Élaboration d'une démarche de soins infirmiers	10,00 €
IFD : Indemnité forfaitaire de déplacement	2,75 €
IFI : Indemnité forfaitaire de déplacement dans le cadre d'un forfait dépendance ou d'une prise en charge IPA	2,75 €
IK : Indemnité kilométrique en plaine	0,35 €
IK : Indemnité kilométrique en montagne	0,50 €
IK : Indemnité kilométrique à pied ou à ski	3,40 €
Majorations de nuit de 20h à 23h et de 5h à 8h	9,15 €
Majorations de nuit de 23h à 5h	18,30 €
Majoration de dimanche et jours fériés (1) <i>(1) La majoration de dimanche s'applique à compter du samedi 8 h pour les appels d'urgence.</i>	8,50 €
MAU : Majoration d'acte unique	1,35 €
MCI : Majoration de coordination infirmière	5,00 €
MIE : Majoration enfant moins de 7 ans	3,15 €
TLS : Accompagnement téléconsultation réalisée lors d'un soin prévu	10,00 €
TLL : Accompagnement téléconsultation réalisé de manière spécifique dans un lieu dédié aux téléconsultations	12,00 €
TLD : Accompagnement téléconsultation réalisé de manière spécifique à domicile (pas au décours d'un soin prévu)	15,00 €
TMI : Actes réalisés à distance	3,15 €